

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 10 novembre 2015, à 19 heures à laquelle étaient présents le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Laurie Soulard, Suzie Domingue et les conseillers suivants : Ghislain Brunet et Patrick Morin. Étaient également présents le directeur général, Denis Bédard, la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt et le directeur des travaux publics, Guillaume Ratelle.

Absent : Louis Proulx.

1. Ouverture de la séance par son honneur le maire Claude N. Morin.

2015-11-163

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Ghislain Brunet, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Claude N. Morin, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2015;
4. Approbation des comptes :
 - a) Liste des chèques au montant de 386 026,09 \$;
 - b) Liste des salaires au montant de 37 634,00 \$;
5. Rapport du maire;
6. Période de questions;
7. Correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2015;
8. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2016;
9. Demande pour location de terrain - monsieur Pascal Chevalier;
10. Demande pour achat de terrain - monsieur Ronald Pinard;
11. Vente du lot 4 728 901 (lot 24-3), rang 7 à monsieur Jean-Gilles Royer;
12. Renouvellement du bail no 1602-005-01 avec la Société québécoise des infrastructures;
13. Demande d'aide financière – École Pavillon Le Séjour pour une sortie scolaire;
14. Pacte rural 2014-2015 et 2015-2016;
15. Adoption du budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH);
16. Politique familiale;
17. Demandes de dérogation mineure :
 - a) Monsieur Gilles Parent et Sylvane Lemoine;
 - b) Monsieur Marcel Charrois;
18. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers;
19. Modifications à l'entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie de l'Abitibi-Ouest;
20. Adoption de la Politique Mada;
21. Avis de motion pour règlements de taxes 2016 :
 - a) Les taxes foncières selon régime à taux variés;
 - b) Le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR;
 - c) Le tarif pour l'utilisation de l'eau;

- d) Le tarif de déneigement;
 - e) Le tarif pour l'assainissement des eaux usées;
 - f) La taxe d'affaires (valeur locative);
 - g) Le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles;
 - h) La taxe spéciale pour le macadam sur le chemin Ceinture du Lac;
 - i) La taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges;
 - j) Le mode de paiement des taxes et le taux d'intérêt pour l'année 2016;
- 22. Rapport des comités;
 - 23. Questions diverses :
 - a) Souper de Noël des employés (Linda Morin);
 - b) Décorations de Noël (Patrick Morin);
 - c) Valorisation Abitibi-Témiscamingue (Claude N. Morin);
 - d) Limitation de vitesse (Suzie Domingue);
 - e) Périmètre urbain (Ghislain Brunet);
 - 24. Période de questions;
 - 25. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
 - 26. Séance de travail du budget 24 novembre 2015;
 - 27. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 10, 13, 16, 23a), 23b) 23c) et 23e) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2015-11-164

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2015**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2015 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-165

4. **APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste des chèques au montant de 386 026,09 \$;
- b) Liste des salaires au montant de 37 634,00 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Rapport du maire**

Le maire, Claude N. Morin, fait rapport de la situation financière de la municipalité conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes.

6. **Période de questions**

Madame Isabelle Brochu, porte-parole d'un comité de citoyens du secteur Colombourg demande de réévaluer la possibilité de mettre du macadam sur le 10^e-et-1^{er} rang de Colombourg.

7. **Correspondance reçue et envoyée du mois d'octobre 2015**

Le secrétaire-trésorier donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée pour le mois d'octobre 2015.

2015-11-166

8. **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2016**

Considérant que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2016**, qui se tiendront les **lundis** et qui débiteront à **19 heures** :

- ⇒ 11 janvier
- ⇒ 8 février
- ⇒ 14 mars
- ⇒ 11 avril
- ⇒ 9 mai (salle de Colombourg)
- ⇒ 13 juin
- ⇒ 11 juillet
- ⇒ 8 août
- ⇒ 12 septembre (salle de Colombourg)
- ⇒ 11 octobre (le 10 octobre fête de l'Action de grâces)
- ⇒ 14 novembre
- ⇒ 12 décembre

QU' : Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-167

9. **DEMANDE POUR LOCATION DE TERRAIN – MONSIEUR PASCAL CHEVALIER**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte de louer pour la saison estivale 2016, à monsieur Pascal Chevalier, au coût annuel de cent dollars (100 \$) plus taxes, la partie en zone agricole des lots 4 729 135 et 4 730 344 sur le chemin de la Ceinture du Lac pour des fins agricoles (récoltes de foin).

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à signer une entente avec monsieur Chevalier pour convenir des modalités.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-168

11. **VENTE DU LOT 4 728 901 (LOT 24-3), RANG 7 À MONSIEUR JEAN-GILLES ROYER**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la vente à monsieur Jean-Gilles Royer du lot 4 728 901 (24-3) du rang 7 du canton Royal-Roussillon, actuellement loué par bail. La vente est faite pour le montant résiduel du bail, soit 400 \$ plus taxes tel que décrit au bail, soit la différence entre la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'immeuble (1 400 \$) et le montant cumulatif perçu en location (1 000 \$) ce qui reste un résiduel de 400 \$ plus taxes.

QUE : La Ville de Macamic autorise le maire, Claude N. Morin et le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt à signer pour et au nom de la ville les documents inhérents à cette vente.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-169

12. **RENOUVELLEMENT DU BAIL NO 1602-005-01 AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES**

Il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic exerce son droit de renouvellement du bail à son échéance le 31 mai 2017, et ce, pour deux périodes consécutives de dix (10) ans, aux mêmes prix et conditions tels que stipulé au bail actuellement en vigueur en vertu de l'article 2.3 dudit bail.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à signer pour et au nom de la ville les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-170

14. **PACTE RURAL 2014-2015 ET 2015-2016**

Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La Ville de Macamic désire informer la MRC d'Abitibi-Ouest, en relation avec le pacte rural 2014-2015 et 2015-2016, qu'elle priorise le projet d'installation d'un panneau à affichage numérique sur le site du terrain du parc Émile-Lesage, coin de la rue Principale et de la 7^e Avenue Est.

QUE : Le panneau d'affichage numérique fera partie des actions prioritaires du plan de développement local de la Ville de Macamic.

QUE : Le directeur général, Denis Bédard ou l'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soient et sont autorisés à déposer le projet pour et au nom de la Ville de Macamic et à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

QUE : Cette résolution annule et abroge la résolution 2015-09-148.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-171

15. **ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La Ville de Macamic adopte le budget révisé pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation (OMH) portant le numéro d'approbation 0347 en date du 21 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Demandes de dérogation mineure**

2015-11-172

a) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR GILLES PARENT ET MADAME SYLVANE LEMOINE**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 8 octobre 2015, d'une demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 14, 5^e Avenue Est, Macamic;

Attendu que le maintien tel que construit de l'annexe à la résidence et du bâtiment secondaire détaché (serre) ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que la présente demande est pour régulariser la situation pour une éventuelle vente;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Suzie Domingue, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure sur la propriété de monsieur Gilles Parent et madame Sylvane Lemoine située, au 14, 5e Avenue Est, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes :

- Permettre le maintien tel que construit de l'annexe du bâtiment principal avec une marge avant inférieure à celle calculée à partir de la marge avant des maisons avoisinantes tel que décrit à l'article 8.1.2 du règlement et avec une marge latérale ouest à 1,37 mètre au lieu de 2 mètres, le tout tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic;
- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (serre) avec une marge arrière où l'espace libre à ciel ouvert est de 0,49 mètre au lieu de 0,60 mètre, tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-173

b) **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – MONSIEUR MARCEL CHARROIS**

Attendu qu'aucune opposition n'a été exprimée suite à la publication, dans le journal Info-Mak, édition du 8 octobre 2015, d'une demande de dérogation mineure concernant le lot 4 049 743 situé sur la route 393, Macamic;

Attendu que la construction d'une résidence et de ses annexes sur ce lot ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des documents qui se rattachent à la demande;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil municipal l'acceptation de cette demande;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Linda Morin, appuyé par la conseillère Suzie Domingue et résolu :

QUE : La demande de dérogation mineure de monsieur Marcel Charrois concernant le lot 4 049 743, situé sur la Route 393, Macamic, soit acceptée, aux conditions suivantes:

- Permettre la construction d'une résidence unifamiliale et ses annexes s'il y a lieu, sur un terrain de 30,48 mètres de façade au lieu de 50 mètres, mais avec une superficie totale de 7 580 mètres carrés au lieu de 3 000 mètres carrés, tel que décrit au règlement 07-081 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Adoptée à l'unanimité.

2015-11-174

18. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de Macamic désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de Macamic prévoit la formation des pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi-Ouest en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QU' : Une demande d'aide financière soit présentée dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adoptée à l'unanimité.

- 2015-11-175 19. **MODIFICATIONS À L'ENTENTE RELATIVE À L'ENTRAIDE MUTUELLE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE L'ABITIBI-OUEST**
- Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :
- QUE : La Ville de Macamic adopte les modifications apportées à l'entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie de l'Abitibi-Ouest présentées aux élus le 14 octobre 2015.
- Adoptée à l'unanimité.
- 2015-11-176 20. **ADOPTION DE LA POLITIQUE MADA**
- Il est proposé par le conseiller Patrick Morin, appuyé par la conseillère Linda Morin et résolu d'accepter dans le dossier de la politique MADA les éléments suivants :
- Fiches mandats 1, 2 et 3;
 - Questionnaire citoyen municipal;
 - Politique MADA.
- Adoptée à l'unanimité.
21. **Avis de motion pour règlements de taxes 2016**
- 2015-11-177 a) **LES TAXES FONCIÈRES SELON LE RÉGIME À TAUX VARIÉS**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant les taux de taxes foncières 2016 selon le régime à taux variés.
- 2015-11-178 b) **LE TARIF DES ORDURES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES ET DE LA QUOTE-PART MRC POUR LE CVMR**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif des ordures, des matières récupérables et de la quote-part MRC pour le CVMR pour l'année 2016.
- 2015-11-179 c) **LE TARIF POUR L'UTILISATION DE L'EAU**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'utilisation de l'eau 2016.

- 2015-11-180 d) **LE TARIF DE DÉNEIGEMENT**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif de déneigement 2016.
- 2015-11-181 e) **LE TARIF POUR L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Linda Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif pour l'assainissement des eaux usées 2016.
- 2016-11-182 f) **LA TAXE D'AFFAIRES (VALEUR LOCATIVE)**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Ghislain Brunet qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe d'affaires 2016.
- 2015-11-183 g) **LE TARIF ANNUEL DE LOCATION DE TERRAIN POUR LES MAISONS MOBILES**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Suzie Domingue qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le tarif annuel de location de terrain pour les maisons mobiles 2016.
- 2015-11-184 h) **LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LE CHEMIN CEINTURE DU LAC**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Laurie Soulard qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe spéciale pour le macadam sur le Chemin Ceinture du Lac 2016.
- 2015-11-185 i) **LA TAXE SPÉCIALE POUR LE MACADAM SUR LA RUE FORTIN-LES-BERGES**
- AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Patrick Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant la taxe spéciale pour le macadam sur la rue Fortin-les-Berges 2016.
- 2015-11-186 j) **LE MODE DE PAIEMENT DES TAXES 2016**
- AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Linda Morin qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement concernant le mode de paiement des taxes 2016.

22. **Rapport des comités**

Le maire Claude N. Morin, les conseillères Linda Morin, Suzie Domingue, Laurie Soulard et le conseiller Ghislain Brunet font un rapport de leurs dernières rencontres de comités.

23. **Questions diverses**

2015-11-187

d) **LIMITATION DE VITESSE 1^{RE} AVENUE EST ET 2^E-ET-3^E RANG OUEST**

Il est proposé par la conseillère Laurie Soulard, appuyé par le conseiller Ghislain Brunet et résolu :

QUE : Le panneau de la limite de vitesse à 50 km/heure situé sur la 1^{re} Avenue Est, soit installé du côté nord-est avant le pont couvert et que le panneau de la limite de vitesse à 80 km soit installé du côté sud-est du pont couvert.

Adoptée à l'unanimité.

24. **Période de questions**

Monsieur Léo-Paul Roy informe les membres du conseil des endroits où les lumières de rue s'éteignent souvent.

Monsieur Dominique Pronovost demande si les lumières de rue sont solaires ou avec des capteurs afin que les rues soient toujours bien éclairées et ainsi éviter peut-être des vols et demande qui fait l'entretien et le déneigement de la patinoire à Colombourg et la possibilité d'installer un dôme sur la patinoire. Le directeur l'informe des coûts rattachés à l'installation d'un dôme versus les coûts d'entretien et de déneigement.

25. **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les élus présents déposent leur formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la loi.

26. **Séance de travail du budget**

Il y aura une séance de travail du budget le 24 novembre 2015 à 17 heures 30. Un buffet sera servi pour l'occasion.

2015-11-188

27. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Patrick Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

Denis Bédard
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Claude N. Morin
Maire